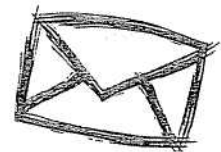


Vos représentants PEEP au sein de l'école Romain Rolland

Nous vous proposons d'être
vos porte-paroles auprès de :

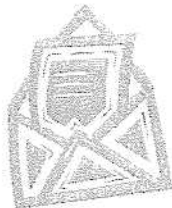
- la direction de l'école
- l'équipe pédagogique
- la municipalité
- l'inspection académique

Si vous ne pouvez pas vous déplacer
Utilisez le vote par correspondance



Désormais, les deux parents sont électeurs et éligibles.

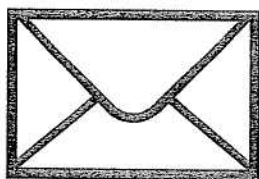
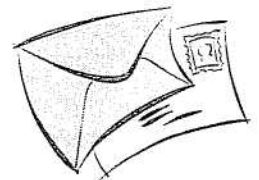
Pour être valables, les bulletins de vote ne doivent comporter ni rature, ni ajout, ni signe distinctif.



1. Glissez le bulletin dans une enveloppe vierge
et la cacheter. **Ne rien inscrire sur celle-ci.**

2. Glissez l'enveloppe vierge dans une seconde enveloppe.
Inscrivez la mention :

**Elections des représentants de parents d'élèves au conseil d'école
28 rue Romain Rolland
91700 Sainte Geneviève des Bois**



3. Indiquez au dos de cette enveloppe vos **noms, prénoms,
adresse, suivie de votre signature.**

4. Postez votre enveloppe ou confiez-la à votre enfant qui la remettra
à la directrice de l'école au plus tard le 14 octobre avant 12h00.



TRES IMPORTANT : Si les deux parents souhaitent faire un seul envoi, chacun mettra son bulletin dans une enveloppe séparée, indiquera les mentions habituelles, à savoir : au recto l'adresse de l'établissement et la mention «Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école et au verso : votre nom, prénoms et adresse ainsi que votre signature. Les deux enveloppes seront insérées dans une 3ème enveloppe, portant à nouveau la mention «Elections des représentants des parents d'élèves au conseil d'école ainsi que l'adresse de l'école.

Si l'une de ces étapes n'est pas respectée, votre vote ne pourra être pris en considération.
Nous vous remercions de votre attention.